

Participez à l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB)

La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales invite tout agriculteur souhaitant participer à l'OAB à se faire connaître cette fin d'année. Début 2016, une information détaillée sera donnée aux intéressés, un groupe d'« observateurs » sera constitué et accompagné pour mener les observations sur leurs parcelles agricoles.

L'OAB est un programme scientifique piloté par le Muséum National d'Histoire Naturelle. 4 protocoles pour dénombrer et identifier les vers de terre, mollusques et invertébrés, abeilles solitaires et les papillons sont proposés. Les participants en choisissent un ou plusieurs qu'ils mettent en place et suivent sur une ou plusieurs parcelles de leur exploitation. Les agriculteurs observent, notent et transmettent leurs résultats par internet.

Qui peut participer ?

Tout agriculteur, quelles que soient ses cultures (viticulture, arboriculture, élevage, maraîchage...), quelles que soient ses pratiques (conventionnel, Agriculture Biologique). Si vous avez déjà modifié certaines de vos pratiques ou souhaitez les modifier (réduction d'intrants, enherbement...) et que vous souhaitez observer l'incidence sur la biodiversité, votre participation à l'OAB pourra être enrichissante pour vous et le réseau.

Une communication sur la démarche peut être envisagée sur l'exploitation des participants qui reçoivent du public par exemple (stands de vente directe, adhérents Bienvenue à la Ferme...)

Les lycées agricoles peuvent également participer, en impliquant les élèves pour réaliser les observations, saisir les données...

Pourquoi participer ?

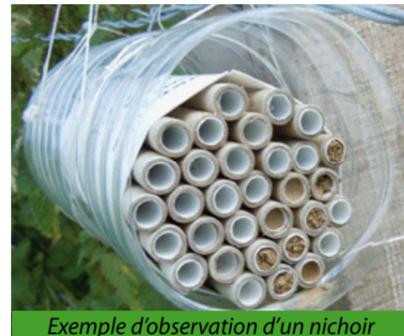
- > Mieux connaître la biodiversité sauvage en milieu agricole.
- > Contribuer à un programme de recherche pour faire avancer les connaissances.
- > Pouvoir positionner ses résultats par rapport aux tendances nationales.
- Intégrer un réseau pour échanger.
- Participer à l'OAB c'est :
 - > Bénéficier de protocoles et d'outils de suivis.
 - > Intégrer un réseau pour échanger.
 - > Pouvoir confronter ses données avec les références à plus larges échelles.

L'OAB est déjà développé dans de nombreux départements. Les retours d'expérience des participants sont donc multiples et souvent positifs.

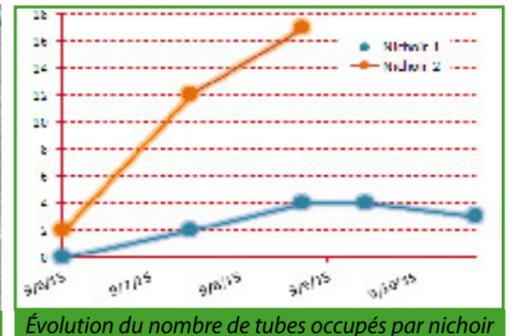
Premiers résultats d'observations

En 2015, la Chambre d'Agriculture a démarré des observations d'après les protocoles proposés sur 2 parcelles viticoles. Les premiers résultats sont variables selon les protocoles mais intéressants. Cette première expérience encourage à poursuivre les suivis.

Exemple des relevés des nichoirs à abeilles solitaires : comptages du nombre de loges occupées



Exemple d'observation d'un nichoir



Évolution du nombre de tubes occupés par nichoir

Interprétation : D'après les observations, la présence d'abeilles solitaires est confirmée sur les 2 parcelles dès le mois de juillet. Le pic d'occupation a eu lieu en juillet. D'après la nature des opercules (bouchon d'une loge) observés (spécifique à une espèce donnée), 5 espèces d'abeilles différentes ont occupé les nichoirs. En comparaison aux données recueillies par l'OAB, ces résultats sont supérieurs à la moyenne nationale.

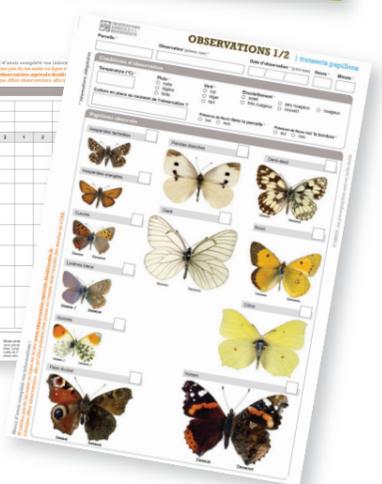
Pour aller plus loin, l'environnement (autres parcelles agricoles, milieu naturel, chemins, haies...) et les pratiques agricoles mises en œuvre sur chacune des parcelles peuvent être analysés. Cependant, d'autres années de suivi sont nécessaires afin de confirmer ces valeurs ou évaluer leur évolution.

l'OAB comment ça marche ?

1. Je choisis et mets en place un ou plusieurs protocoles sur mes parcelles pour observer les vers de terre, les mollusques, les pollinisateurs ou les papillons



2. Je note mes observations sur les fiches terrain



3. Je saisis mes résultats sur le site internet



Ces observations vous intéressent ?... Vous souhaitez en savoir plus ?...

Contactez Estelle GORIUS, Chambre d'Agriculture, Service Eau-Environnement
04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81 / e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Cette action bénéficie des soutiens financiers du Conseil Départemental 66 et du Conseil Régional LR.